

S Ins
Talloires

✓
Secrétariat d'Etat
à
l'Education Nationale
Beaux-Arts
Direction des Services
d'Architecture
Sites

ETAT FRANCAIS

LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT à l'EDUCATION
NATIONALE,

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant
la protection des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque
et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la Commission dé-
partementale des monuments naturels et des sites du 16 Juin 1943,

A R R E T E

Article 1er.-

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conser-
vation présente un intérêt général le Clos de Chère et l'Abbaye
à TALLOIRES (Haute-Savoie) comprenant les terrains situés
entre la dernière rampe de la descente du Thoron (Route Nationale
509) et le lac et constitués par les parcelles 34 à 86.
88 à 98. 100 à 108, 176 et 177 de la section B du plan cadastral
de TALLOIRES (Haute-Savoie).

Article 2.-

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département
pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune
de TALLOIRES et aux propriétaires intéressés dont les noms
sont mentionnés sur une liste annexée au présent arrêté, qui
seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son
exécution..

PARIS, le 20 Juillet 1944

Par délégation :
Le Conseiller d'Etat Secrétaire général
des Beaux-Arts

G. HILAIRE

Pour ampliation :
Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites

[Signature]